

Publié le 6 mars 2025

Le concours des Trophées des Epl 2025 est lancé !

Vous êtes une Sem, Spl ou SemOp adhérente à la FedEpl ? Vous avez lancé ces derniers mois une initiative intéressante, originale ? Vous pensez qu'elle mérite d'être valorisée ? N'attendez plus ! Déposez au plus vite votre dossier de candidature pour les Trophées des Epl version 2025. Qui sait, c'est peut-être votre année ! On vous dit tout dans l'article qui suit.



Ce concours valorise des opérations significatives de la performance économique, sociale ou environnementale. Il récompense la capacité des Epl à innover et à répondre aux enjeux de leurs territoires en matière de RSE et de développement durable. Et ce, selon plusieurs critères de sélection : l'innovation, la prise en compte du développement durable et la transition énergétique, la pertinence économique et sociale, la valeur ajoutée de l'Epl au succès de l'action ainsi que la qualité de la présentation orale du dossier.

Comment candidater ?

La candidature se fait en ligne en s'identifiant en haut à droite de la page dédiée (cliquez [ici](#)). Cette présentation sera ensuite mise en ligne et consultable par les internautes. Les documents annexes suivants devront être adressés par mail à inscriptions@lesepl.fr : **les bilans et les comptes de résultat des trois derniers exercices**, accompagnés de l'annexe et **le compte-rendu de la dernière assemblée générale**.

Les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury de présélection.

Toutes les images mises en ligne dans votre dossier de candidature devront être libre de droit ou accompagnées du copyright © du propriétaire.

La **date limite de retour des candidatures** est fixée au **vendredi 12 mai 2025 à 23h59**.

Quatre catégories pour concourir

[Attractivité des territoires](#)



Toute action ou opération visant à favoriser la création ou le redéploiement d'activités économiques. Sont notamment concernées les actions de promotion et de valorisation d'un territoire, le développement touristique et des événements d'affaires, la gestion des ports et aéroports, les zones d'activité, l'immobilier d'entreprise, les communications électroniques, les marchés d'intérêt national, etc.

Bâtiment durable



Toute opération de construction de logements à basse consommation d'énergie, bénéficiant d'une conception bioclimatique et d'un choix de matériaux respectueux de la santé, ainsi que de la préservation des ressources naturelles.

Services au public



Toute action ou opération visant à accompagner et faciliter la vie quotidienne des citoyens. Sont notamment concernés les équipements publics, les déplacements (transport, stationnement, circulation), l'énergie, l'eau, la culture, les services en direction de la petite enfance, les maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes, les actions sociales, les pompes funèbres, etc.

Ville de demain



Toute opération d'aménagement, telles que les opérations de restructuration de quartiers ou de



gestion urbaine de proximité, de traitement des friches industrielles, de déploiement de réseaux numériques spécifiques, de mise en place de solutions de mobilité « douces », etc.

Retrouvez toutes les informations pratiques ainsi que le règlement dans la plaquette en cliquant [ici](#)

Bonne chance à tous !